

Procès-verbal n°9 de la Commission Foot Animation

Réunion du :	03/11/23
À :	10h
Présidence :	M. Daniel OLIVET
Présents :	Mmes Nadine GRECO, Martine JOLLY, Mrs Jean Pierre RIEU, Denis LASGOUTE, Sauveur ROMAGNOLE
Absent excusés:	Mr. Didier CASANADA
Assiste à la Réunion :	Mme Bernadette FERCAK

Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel de District dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans le respect des dispositions de l'article 190 des Règlements Généraux de la F.F.F

Toutes les correspondances adressées aux commissions doivent se faire via la boîte mail officielle du club (n° affiliation@footoccitanie.fr). Seuls les courriels identifiés avec le Nom, Prénom, Qualité de l'auteur seront pris en compte par le District.

A défaut du respect des prescriptions ci-dessus énoncées, la formalité ou requête sera déclarée irrecevable. (art 17.1 du règlement intérieur du District).

Approbation des procès verbaux

La commission approuve le procès-verbal N° 8 du 27/10

Rappel

UTILISATION DE LA FMI

LE RESULTAT DE L'EQUIPE QUI A REMPORTE LES DEFIS DOIT ETRE NOTE SUR LA FEUILLE FMI DANS LA PARTIE "OBSERVATION".

Beaucoup de clubs ne le font pas : ATTENTION au moment des classements.

En cas de disfonctionnement utiliser une feuille de match papier ainsi que le tableau « Rapport FMI » dûment remplis, qui vous ont été envoyés par mail, et à télécharger dans Footclub ainsi que le site du DISTRICT.

OBLIGATIONS DE DIPLOME U12 et U13 D1

Pour la saison 2023/2024 les clubs qui évolueront en U12/U13 D1 devront obligatoirement avoir un éducateur titulaire du module de la catégorie, à DEFAUT le club sera pénalisé de retrait de point au classement à chaque journée en infraction. (Art.10 des RG District)

Championnat U12/U13

Les clubs qui veulent s'engager pour la phase 2 peuvent commencer à le faire maintenant par mail au District (cela ne sera que la D4)

FESTIVAL PITCH U13

Les Plateaux NON-JOUES le 21/10 seront joués le Samedi 4 novembre / PL : 8-15-20-26-27-28-32



Plateau 32 à US Trefle se jouera le samedi 4 novembre à 14h00 à la Royalette (terrain indisponible le matin)

Retour CSR du 31/10/2023

Plateau 16 : RC ST LAURENT DES ARBRES 1 – FC CHUSCLAN LAUDUN 1 – FC BAGNOLS PONT 2 du 21/10/2023

Plateau 18 : FC BAGNOLS PONT 1 – FC CHUSCLAN LAUDUN 2 – RC SAUVETERRE 1 du 21/10/2023

La commission,

Après étude du dossier,

Pris connaissance de la feuille de match,

Pris connaissance du courrier du FC CHUSCLAN LAUDUN,

Jugeant en premier ressort,

Considérant que le FC CHUSCLAN LAUDUN fait savoir que le FC BAGNOL PONT qui a engagé 2 équipes en FESTIVAL PITCH n'a pas respecté la numérotation et la composition de ses équipes par rapport à celles engagées et participantes en championnat U13,

Agissant sur le fondement des articles de l'annexe 21 des RG du District et notamment l'article 9 :

(...)

5. À partir du deuxième tour de qualification, et jusqu'à la phase finale départementale, les équipes peuvent inscrire sur la feuille de match au plus deux joueurs ayant participé au premier tour de qualification dans une autre équipe de ce club.

(...)

Considérant que cette épreuve est ouverte à toute équipe participante à un championnat U13 District (Art. 2),

Considérant que cette épreuve est indépendante du championnat U13 District,

Considérant qu'en l'espèce dans ce dossier seul l'article 9.5 encadre et limite la participation des joueurs lorsqu'un club a plusieurs équipes engagées,

Dit qu'il n'y a pas lieu de faire de rapprochement entre la composition des équipes 1 et 2 de FC BAGNOL PONT en championnat avec celles de l'épreuve FESTIVAL FOOT U13 PITCH,

Dit que le FC BAGNOL n'est pas en infraction lors de ce 1° tour de cette épreuve,

Dit la réclamation non fondée

Débit : 55€ FC CHUSCLAN LAUDUN pour droit de réclamation

La présente décision est prise en premier et dernier ressort. Elle est sans appel. (Art. 10 de l'annexe 21)

Championnat U12

Les clubs qui veulent s'engager pour la phase 2 peuvent commencer à le faire maintenant par mail au District

Challenge JP ROUX U12

Rectification Erreur : PI 6 : Vainqueur = Vezénobres/Cruviens

Equipes Qualifiées :

- | | | |
|---------------------------|----------------------|-----------------------|
| ➤ FC Bagnols Pont 21 | ➤ SP Alesien | ➤ FC Beaucaire 21 |
| ➤ FC Laudun L'Ardoise 31 | ➤ Ales C 21 | ➤ Nîmes OL 24 |
| ➤ FC Val de Ceze 21 | ➤ EP Vergeze 23 | ➤ OL Mas de Mingue 31 |
| ➤ ES Marguerittes 21 | ➤ GC Uchaud 21 | ➤ N Pissevin 31 |
| ➤ AEC St Gilles 21 | ➤ FC Langlade 21 | |
| ➤ Vézénobres /Cruviens 31 | ➤ Gazelec Gardois 23 | |

Rendez vous le Samedi 4 Mai 2023 à REDESSAN pour la Finale JP ROUX



Foot Animation - U10 à U10/U11

Les Clubs qui veulent s'engager en ELITE ou en plateaux (U10 et U10/U11) pour la Rotation 2 peuvent le faire dès à présent par mail au District

ATTENTION : Diplôme obligatoire pour pouvoir évoluer en Elite (correspondant à la catégorie)

Les joueurs inscrits sur les feuilles de plateaux doivent être obligatoirement licenciés à partir du 1^{er} Novembre les sanctions vont être appliquées par la commission.

Début R2 U10/U11: **25 Novembre**

Début R2 U10 : **18 Novembre**

Rappel FUTSAL U10/U11 : **18 Novembre**

- Nimes Ol : Pl U10 et U10/11 à **14H00**

U10 et U10/U11 PENSEZ A UTILISER LE F.A.L. POUR VOS PLATEAUX

Foot Animation - U6 à U8/U9

Les Clubs qui veulent s'engager en ELITE ou en plateaux (U8 et U8/U9) pour la Rotation 2 peuvent le faire dès à présent par mail au District

ATTENTION : Diplôme obligatoire pour pouvoir évoluer en Elite (correspondant à la catégorie)

Les joueurs inscrits sur les feuilles de plateaux doivent être obligatoirement licenciés à partir du 1^{er} Novembre les sanctions vont être appliquées par la commission.

Début R2 en U8 et U8/U9 : **25 Novembre**

- **Beucaire FC** Début des plateaux **13h30**
- **Trefle US** Début des Plateaux U8 du 25/11 **13h30** - U9 du 2/12 **14h30** - 9/12 **15h30**

CATEGORIE U6 - Important

FUTSAL

Durant la période hivernale, il sera programmé sur les weekends de la pratique Futsal sur inscription préalable.
Les dates retenues :

- **2 Décembre 2023**
- **16 Décembre 2023**
- **13 Janvier 2024**
- **27 Janvier 2024**

ATTENTION : Diplôme obligatoire pour pouvoir évoluer en Elite (Correspondant à la catégorie)

Foot Animation - FEMININES

Les clubs qui veulent pratiquer le **foot à 4 (U6F-U7F-U8F)** et **foot à 5 (U9F-U10F-U11F)** peuvent se manifester par mail auprès du District.



L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le Président
Daniel OLIVET

La Secrétaire de Séance
Nadine GRECO

